

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 OCTOBRE 2021 :
approuvé à l'unanimité**

=====

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- ✓ 2021-11- Réalisation d'un contrat de Prêt d'un montant de 300.000 € (trois cent mille euros) auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour le Financement des investissements 2021.
- ✓ 2021-12-annule et remplace la décision 2021-10-Acceptation d'un remboursement d'une indemnité définitive à la suite de dommages.
- ✓ 2021-13-Acceptation d'un remboursement d'une franchise à la suite de dommages.

=====

**POINT 2021-63- Modification du règlement intérieur du Conseil
Municipal**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du Règlement Intérieur.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

POINT 2021-64- Fin de la convention de partenariat entre la commune et le Foyer Culturel dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Nombre de pouvoirs : 4

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la fin de la convention entre la Commune de Moulins-lès-Metz et l'association Foyer Culturel dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,

Date de convocation :
01/12/2021

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

(Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente du Foyer Culturel, ne participe pas au vote)

POINT 2021-65- Projet Educatif Animations Jeunesse

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet éducatif modifié ci-annexé,

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-66- Tarification des mercredis éducatifs

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-67- Tarifications des accueils de loisirs durant les vacances
scolaires – 3/12 ans**

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Nombre de pouvoirs : 4

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Date de convocation :
01/12/2021

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-68- Renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2021-2024

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Educatif Territorial ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le PEDT,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-69- Participation communale
aux frais de séjour pour les classes transplantées pour l'année 2022**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

FIXE, pour l'année civile 2022, le montant de la participation de la commune aux frais de séjour relatifs aux classes transplantées organisées par les écoles moulinoises à 113,40 € par enfant dans la limite d'un tiers du coût total des frais de séjour, pour les élèves :

- résidant à Moulins-lès-Metz,
- résidant à Moulins-lès-Metz et scolarisés en situation de handicap dans un établissement en dehors de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-70- Participation exceptionnelle au projet « initiation
patinage » de l'école maternelle Saint-Jean**

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Nombre de pouvoirs : 4

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire,

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PARTICIPE au projet « initiation patinage » à hauteur de 352,00 €.

Date de convocation :
01/12/2021

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-71- Participation exceptionnelle au projet « chorale » pour
l'école Primaire Paul Verlaine**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire qui s'est réunie le 8 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PARTICIPE au projet « chorale » à hauteur de 450,00 €.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-72- Participation exceptionnelle au projet
« Nature et environnement » de l'école primaire Paul Verlaine**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PARTICIPE au projet « Nature et environnement » à hauteur de 400,00 €,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-73- Participation exceptionnelle au projet « Planète rire »
de l'école primaire Verlaine**

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Nombre de pouvoirs : 4

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire,

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PARTICIPE au projet « Planète rire » à hauteur de 1.000,00 €.

Date de convocation :
01/12/2021

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-74- Subvention à la Jul...oise au profit de l'AFM TELETHON

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

VERSE une subvention de 500,00 € à l'association « La Jul..oise au profit du Téléthon 2021.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-75- Subvention « Noël de Joie »

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VERSE une subvention de 500,00 € à l'association « Noël de Joie » au profit de l'ensemble de ses œuvres.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-76- Subvention « Ligue Contre Le Cancer »
dans le cadre d'Octobre Rose 2021**

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VERSE une subvention de 1.000,00 € à l'association « Ligue Contre Le Cancer » au profit de l'ensemble de ses œuvres.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-77- Revalorisation du prix de location des salles communales
pour l'année 2022**

Rapporteur : Marc PINAULT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2022, de 2 % des tarifs de location des salles communales.

PRECISE QUE :

- les tarifs « associations » sont applicables exclusivement aux associations subventionnées par la commune et dont le siège est situé à Moulins-lès-Metz.
- les tarifs « moulinois » sont applicables exclusivement aux événements familiaux concernant les personnes physiques domiciliées à Moulins-lès-Metz et inscrites sur la liste électorale.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-78- Participation exceptionnelle à la Cérémonie Républicaine
de remise du Brevet des Collèges**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la participation financière de 1 992,91 € à la Cérémonie Républicaine de remise du Brevet des Collèges, et le versement des dites sommes respectivement 1 500,00 € au Collège Louis Armand et 492,91 € au Collège Albert Camus sur présentation d'une facture.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

POINT 2021-79- Adhésion à la mission « Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Maryse GLEMET

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Date de convocation :
01/12/2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

MUTUALISE ce service avec le CDG 57,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation avec le CGD 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

DESIGNE le DPD du CDG 57 comme étant le DPD de la collectivité.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-80- Convention relative à la mise à disposition de moyens humains et matériels sur les communes de l'Eurométropole de Metz

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE tous les termes de la convention ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz à signer la convention et toutes les pièces afférentes à sa mise en œuvre,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-81- Convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements – Dispositif intercommunal de police municipale avenant n° 2

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure permettant aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant d'avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles,

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE la modification de l'annexe 1– liste des agents de la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements,

Nombre de pouvoirs : 4

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention relative à la mise en commun des agents de police municipale et des équipements,

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Date de convocation :
01/12/2021

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-82- Adhésion à la Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADHERE au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle pour assurer la continuité du service,

APPROUVE la convention cadre telle que présentée en annexe par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-83- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Maryse GLEMET

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

DECIDE la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

- La création d'un poste d'attaché à temps complet non titulaire.
- La création d'un poste d'attaché à temps complet titulaire.
- La création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet non titulaire.
- La création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet titulaire.
- La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet non titulaire.

- La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet titulaire.
- La création d'un poste de rédacteur à temps complet non titulaire.
- La création d'un poste de rédacteur à temps complet titulaire.
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet non titulaire.
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet titulaire.
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet non titulaire.
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet titulaire.
- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet non titulaire.
- La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet titulaire.

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25
(sauf pour la délibération 2021-64,
Madame Bernadette LAPAQUE, ne
participe pas au vote)

Date de convocation :
01/12/2021

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-84- Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Budget
Principal 2021**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 – Exercice 2021
comme présentée.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente
délibération.

Approuvé à l'unanimité.



Le Maire,
Jean BAUCHEZ